

0130053M
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN
74 RUE VERDILLON
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tel : 0491742930

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2023

Réuni le : 28/02/2023

Sous la présidence de : Laurent Lucchini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARIFS OBJETS CONFECTIONNES. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'augmentation des tarifs des objets confectionnés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



Lycée Jean Perrin

Marseille

74 rue Verdillon
13010 Marseille

TARIFS OBJETS CONFECTIONNES 2023

A- Chaudronnerie :

Taux horaire machines conventionnelle et M-O	20 €/H
Taux horaire machine découpe jet d'eau :	35 €/H
Soudage et pliage CN	25 €/H

B- Maintenance des Equipements Industriels :

Taux horaire Main d'œuvre	15 €/H
---------------------------	--------

C- Usinage :

Taux horaire machines conventionnelle et M-O	25 €/H
Taux horaire machines découpe cisailage pliage CN :	45 €/H

D- Plasturgie :

Taux horaire composites manuel	15 €/H
Taux horaire machines injection, soufflage, extrusion, usinage :	35 €/H

E- BTS et STI2D conception, mesures, essais, prototypage :

Prestations sur devis
Prototypage sur devis

Frais généraux :

Un montant de 10 % sera appliqué sur le total de chaque facture au titre des frais généraux.

Matière d'œuvre :

La matière d'œuvre sera facturée au client au coût réel supporté par le lycée.

Facturation spécifique :

Les travaux exécutés pour le compte du Lycée sont exemptés du coût de la main d'œuvre et des 10 % de frais généraux.

Tarif approuvé par le Conseil d'administration du

est applicable au 1^{er} Janvier 2023